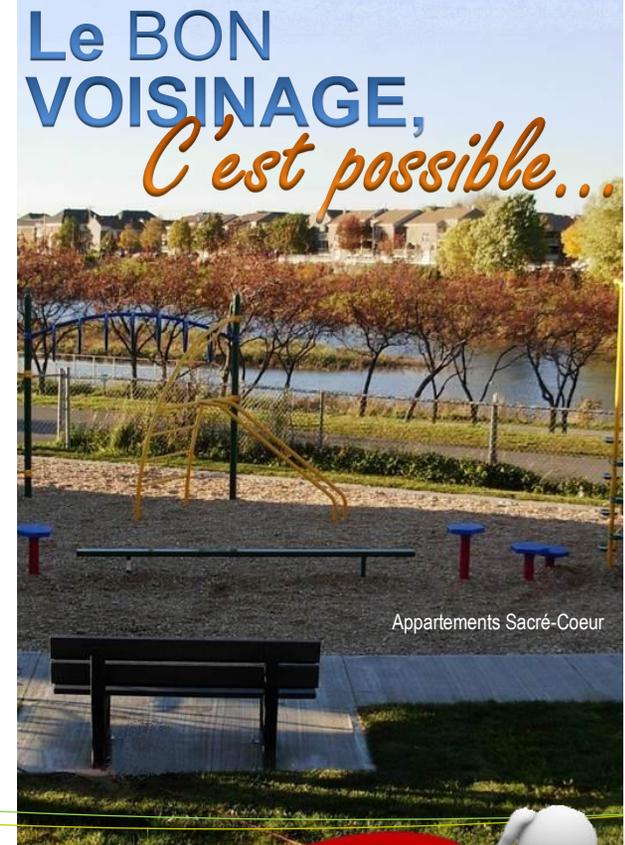




La Chancelière



Siège social



Appartements Sacré-Coeur

RESSOURCES utiles

- Médiation de quartier** 418 524-1353
(Aide à la résolution de conflits, médiation)
- CAVAC** 418 648-2190
(Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)
- Centre de crise** 418 688-4240
(Organisme communautaire en santé mentale)
- Police** 911
- Info-Santé** 811
- Service de référence** 211
(Répertoire sur les services offerts dans votre communauté)
- Centre de prévention du suicide**
1 866-APPELLE (277-3553)
- DPJ** 1 800 463-4834
(Direction de la protection de la jeunesse)
- S.O.S. violence conjugale** 1 800 363-9010

Nos SERVICES

- Information générale** 418 780-5200
- Réparations et entretien** 418-780-5222
- Urgence OMHQ-SOMHAC** 418-691-6647



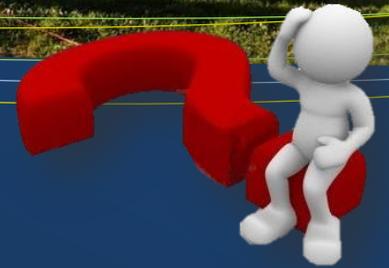
Office municipal d'habitation de Québec
Société municipale d'habitation Champlain
110, rue de Courcelette
Québec (Québec) G1N 4T4
www.omhq.qc.ca

Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ce guide

vous donne des TRUCS
et vous INFORME
des SERVICES
DISPONIBLES...



SITUATIONS



Bruit très dérangeant

Musique forte, cris, coups dans les murs, bruits d'outils, pas lourds, etc.



Conflit personnel entre voisins

Chicane entre adultes ou enfants



Violence

Vous êtes victime ou témoin de **menaces**, de **harcèlement**, de **violence** physique ou verbale, d'**intimidation** ou de **vandalisme**



Préoccupation

Inquiétude face à la sécurité, à la santé ou au comportement d'un locataire (enfant, adolescent ou adulte).

QUOI FAIRE?

Tout en demeurant calme et poli, **tentez un premier contact** écrit ou verbal avec la personne concernée.

Si ça ne fonctionne pas? Vous pouvez:

1. Contacter Médiation de quartier
2. Contacter le service d'urgence de l'OMHQ entre 16 h 30 et 4 h
3. Contacter le service de police
4. Écrire* aux services communautaires de l'OMHQ

Tout en demeurant calme et poli, **tentez un premier contact** écrit ou verbal avec la personne concernée

Si ça ne fonctionne pas? Vous pouvez:

1. Contacter Médiation de quartier

Vous pouvez :

1. Contacter le service de police
2. Contacter le CAVAC
3. Écrire* aux services communautaires de l'OMHQ

Vous pouvez :

1. Contacter le service de police
2. Contacter la DPJ
3. Écrire* aux services communautaires de l'OMHQ

* Vous pouvez transmettre votre demande aux services communautaires par la poste ou via le site web www.omhq.qc.ca/services-en-ligne

Trucs pour éviter que ça *saute!*

- Je suis calme.
- Je choisis le bon moment.
- J'ai confiance en moi.
- Je parle au "je".
- J'exprime mon point de vue.
- Je suis prêt à écouter l'autre.
- J'accepte de discuter pour trouver une solution gagnante pour tous.



LE LOGEMENT
UN INVESTISSEMENT
DANS LE BÂTI, L'HUMAIN ET LA COMMUNAUTÉ